



Le 3 mars 2014

Fiche 2 : Les partenaires

### **Mixité des métiers entre les femmes et les hommes : signature de la convention de partenariat régional pour l'accès des femmes aux métiers du transport de marchandises et du déménagement**

Les partenariats régionaux, réunissant l'ensemble des acteurs impliqués, sont essentiels pour :

- contribuer à **remédier aux besoins de main d'œuvre** dans ces secteurs, en effet plus de 10 000 offres d'emploi ont été déposées en Île-de-France (source Pôle emploi 2011),
- **accroître progressivement la place des femmes** suivant une formation dans des métiers traditionnellement perçus comme « masculins » dans les entreprises franciliennes,
- concrétiser les engagements de l'État en matière de **développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

Les partenaires :

**L'OPCA Transports** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Transports) est une association créée en 1994 qui a pour mission :

- la gestion administrative et financière des contributions de formation,
- l'accompagnement et le conseil auprès des entreprises,
- le développement régional et national de partenariats avec tous les acteurs de la formation et de l'emploi.

Les activités de l'OPCA TRANSPORTS concernent les entreprises et salariés du transport routier de marchandises et activités auxiliaires, du transport routier collectif de voyageurs, des transports sanitaires, des transports publics urbains, des transports fluviaux de marchandises et de passagers, des transports maritimes, de la manutention portuaire et des agences de voyages et de tourisme.

**L'AFT** (Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports), créée en 1957, participe à :

- la mise en œuvre de la politique de formation définie par les organisations professionnelles,
- la signature de convention avec les différents ministères, la Région et divers grands organismes comme Pôle emploi, ONISEP, ADEME,
- l'information des divers publics et leurs orientations vers les métiers du Transport-Logistique.

L'AFT gère des écoles et centre de formation (ISTELI, CFA) et cofinance des formations de conducteurs.

**La FNTR** (Fédération Nationale du Transport Routier) compte 12 500 entreprises fédérées. Sa mission est d'accompagner les entreprises dans leur développement et de les aider à s'adapter aux perpétuelles évolutions de leur secteur. La fédération est porte-parole du secteur auprès de la presse, elle agit au plan national et européen, analyse les indicateurs économiques et négocie avec les syndicats.

**La CSD** (Chambre syndicale du déménagement), créée en 1890 regroupe les 2/3 des entreprises des secteurs du déménagement de particuliers, du déménagement international et de la relocation, du transfert d'entreprises, du garde-meubles, du self stockage et de l'archivage. Elle est porte-parole du secteur du déménagement, agit auprès des pouvoirs publics, promeut la professionnalisation, accompagne les entreprises du secteur et communique auprès du grand public.

**Le SNTL** (Syndicat des Transports Légers), regroupe sur le plan national des entreprises de toutes tailles représentant des métiers de la course, de l'express et de la messagerie. Il a pour vocation de représenter et défendre les intérêts professionnels, informer et accompagner les adhérents et faire valoir ses entreprises.

L'Union **TLF**, (Entreprises de Transport et de Logistique de France) est une organisation qui regroupe des entreprises de transport routier, messagerie-express, location de véhicules industriels, logistique, commission de transport, opérations de douane et organisation de transport international. Elle représente les professionnels auprès des administrations régionales, nationales, européennes et internationales et au sein de nombreuses organisations (le MEDEF, l'Union Routière de France, etc).

Dans ce cadre, **Pôle Emploi** s'engage à se mobiliser pour :

- accueillir, inscrire et orienter les demandeurs d'emploi,
- délivrer des allocations aux demandeurs d'emploi indemnisés au titre du régime d'assurance-chômage,
- accompagner chaque demandeur d'emploi sur la base d'un diagnostic partagé et dans le but de sécuriser les parcours,
- contribuer au reclassement professionnel des salariés licenciés à la suite de restructurations et mutations économiques,
- proposer aux entreprises un service adapté pour les aider dans leurs recrutements et prospecter auprès des entreprises.

